

Concept de sélection World Winter Games – Switzerland 2029

Le présent concept précise les conditions de participation, les principes et critères de sélection des athlètes, Unified Partners et coaches de la délégation. Il présente également les événements reconnus et les étapes clés du processus de sélection. Les points suivants seront abordés :

1. Dates World Games Switzerland 2029
2. Conditions de participation
3. Sélection de la délégation
4. Critères de sélection
5. Premières informations sur les WWG Switzerland 2029

1. Dates World Games Switzerland 2029

- 06-17.03.2029 World Winter Games
- 06-10.03.2029 Host Town Program
- 10.03.2029 Opening Ceremony
- 11-17.03.2029 Training / Divisioning / Competitions / Awards
- 17.03.2029 Closing Ceremony
- 18.03.2029 Departure Delegations

2. Conditions de participation

Selon les directives de Special Olympics International (SOI), l'ensemble des athlètes peuvent participer au WWG 2029, quel que soit leur niveau technique et/ou sportif. Les conditions préalables concernent la capacité à pratiquer leur discipline de manière autonome¹ et le dépassement du niveau technique minimum² requis pour participer aux World Games 2029.

SOI détermine les éléments suivants :

- Les disciplines sportives proposées aux World Games.
- Le nombre d'athlètes, d'Unified Partners et de coaches est défini dans le quota par discipline et reste fixe.
- L'âge minimum des athlètes et Unified Partners pour participer aux World Winter Games 2029 est de 15 ans au moment du début de la compétition.

¹ Les athlètes en situation de polyhandicap qui ont besoin d'être accompagnés font exception à cette règle.

² Tous les niveaux ou disciplines de tous les sports ne sont pas automatiquement proposés aux World Games, comme l'indique le règlement. Les athlètes doivent donc pouvoir participer aux disciplines ou aux niveaux proposés.



- Les niveaux sportifs proposés aux World Games sont définis à l'avance. Ainsi, tous les niveaux et disciplines ne sont pas forcément proposés, comme prévu dans le règlement sportif.
- La répartition entre hommes et femmes est déterminée par le quota.
- Le nombre de coaches et de membres du personnel supplémentaires est également fixé par quota.
- Le principe d'Avancement (voir article 1 de SOI) prévoit que les athlètes sélectionné-es pour les World Games doivent déjà avoir participé à des National Games.
- D'autres directives de participation sont définies par le Local Organizing Committee (LOC).

3. Sélection de la délégation

3.1 Généralités

Dans la mesure du possible, la délégation de SOSWI au WWG de Switzerland 2029 est composée par des athlètes et des Unified Partners de toutes les régions linguistiques et de toutes les disciplines sportives. SOSWI veut également offrir la possibilité à de nouvelles et à de nouveaux athlètes qui n'ont jamais participé aux World Games. Les sports projets sont une exception, car les athlètes ont participé au développement de ces sports, notamment en participant à la délégation de Turin (short-track, danse et patinage artistique) et sont ainsi qualifiés d'office, à condition qu'ils acceptent leur place.

La Commission Sport établit le concept de sélection et tranche dans les cas difficiles.

Elle est responsable de sélectionner les athlètes, les Unified Partners et les coaches.

Pour être sélectionné-es, les athlètes et les Unified Partners doivent remplir les critères obligatoires. Ces critères doivent être satisfaits dans une période de sélection déterminée.

Des exceptions sont possibles en cas de blessure ou de maladie des athlètes ou Unified Partners. Dans ce cas, la ou le coach doit en informer SOSWI sans délai. SOSWI peut alors exiger un certificat médical.

La sélection des coaches se fait dans un second temps, après celle des athlètes et des Unified Partners. Les coaches aussi doivent remplir certains critères pour être sélectionné-es.

3.2 Accompagnement externe

Le quota SOI comprendra un nombre d'athlètes et d'Unified Partners nettement supérieur au nombre de coaches. Pour cette raison, il est possible que des athlètes et des Unified Partners soient pris-es en charge par des coaches qui ne les connaissent pas ou pas bien, et vice versa.

En pareil cas, on veillera à ce que les athlètes, les Unified Partners et les coaches parlent la même langue et soient du même sexe.³

L'accompagnement externe n'est possible que si les athlètes, les Unified Partners et les coaches ont donné leur accord.

³ Cela ne peut pas toujours être garanti. Selon la composition de la délégation, il est possible que l'athlète et le ou la coach ne soient pas du même sexe.



3.3 Période de sélection

Les critères de sélection obligatoires doivent être remplis au cours de la période du **01.11.2026 au 19.03.2028**.

4. Critères de sélection

4.1 Généralités

Les athlètes, Unified Partners et coaches intéressé-es à participer aux WWG Switzerland 2029 doivent transmettre à SOSWI une candidature officielle et signée d'ici le **12.03.2028**.

La candidature est un formulaire officiel de SOSWI :

- Pour les athlètes et les Unified Partners :
« Formulaire de candidature pour les athlètes et les Unified Partners »
- Pour les coaches :
« Formulaire de candidature pour les coaches »

Les candidat-es doivent transmettre à SOSWI les documents demandés avec le formulaire de candidature.

4.2 Critères obligatoires pour les athlètes et les Unified Partners

Les critères de sélection suivants s'appliquent pour les athlètes et les Unified Partners :

- Dépôt dans les délais du formulaire de candidature à SOSWI.
- Participation aux National Winter Games Chur 2028 dans la même discipline que celle de la candidature.
- Participation obligatoire aux événements définis par SOSWI pour la préparation.⁴
- Participation à des événements reconnus dans la période de sélection spécifiée.
- Entraînement régulier dans la discipline correspondante.

Le respect de ces critères est une condition nécessaire, mais non suffisante pour garantir la sélection.

4.3 Critères obligatoires pour les coaches

Les coaches sont sélectionné-es après les athlètes. Le nombre de places disponibles pour les coaches est défini par le quota SOI.

Les coaches doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Dépôt dans les délais du formulaire de candidature à SOSWI.
- Carte de cours de base valide de SOSWI (module Introduction et module Coach) avant le délai des candidatures.
- Dépôt d'une confirmation écrite du comité du club ou de la direction de l'institution de soutien à la candidature.
- Participation aux National Winter Games Coire 2028 dans la même discipline.
- Participation à des événements reconnus⁵ dans la période de sélection spécifiée.

⁴ Les athlètes ou Unified Partners empêché-es de participer à un événement pour cause de maladie ou de blessure peuvent fournir un certificat médical qui pourra être pris en compte pour la sélection.

⁵ Le nombre de compétitions est le même que pour les athlètes et Unified Partners (cf. 6.4)



- Participation obligatoire aux événements définis par SOSWI pour la préparation.⁶

4.4 Événements reconnus (critère de performance)

Lors du Divisioning, les athlètes et les équipes ne sont pas réparti-es en fonction de performances sportives objectives. La répartition dépend plutôt du nombre de participant-es et de leurs écarts de performance. C'est la raison pour laquelle le résultat d'une compétition ne vaut pas comme preuve de performance.

SOSWI évalue la performance des athlètes, Unified Partners, équipes et coaches sur la base de leur participation régulière à des événements reconnus de SOSWI. Pour chaque discipline sportive, SOSWI définit un nombre minimum de participations pendant la période de sélection.

Les manifestations incorporant les éléments propres à Special Olympics (règlements, divisioning, maximum effort et advancement) sont considérées comme des événements reconnus. Il s'agit des compétitions de Special Olympics Switzerland, de Special Olympics Liechtenstein et des compétitions de Special Olympics à l'étranger (par exemple, les compétitions internationales).

Les contextes suivants, dans le cadre d'une compétition, sont également reconnus comme une participation:

- En cas de blessure entraînant une interruption de la compétition ;
- En cas de disqualification pour des raisons techniques ;
- Si un-e athlète inscrit-e se blesse et ne peut pas prendre le départ ;
- Si un-e athlète est inscrit-e à un événement qui est ensuite annulé.

Pour chaque discipline sportive, les Sport Coordinators et les Technical Coordinators de SOSWI définissent quels sont les événements reconnus.

Pendant la période de sélection, les critères suivants s'appliquent pour la sélection aux WWG Switzerland 2029 :

Discipline (anglais)	Discipline (français)	Critères obligatoires
Alpine Skiing	Ski alpin	NWG Chur 2028 et Participation à au moins 1 événement
Cross Country Skiing	Ski de fond	NWG Chur 2028 et Participation à au moins 1 événement
Curling	Curling	NWG Chur 2028 et Participation à au moins 1 événement
Figure Skating	Patinage artistique	NGWGChur 2028 et Participation à au moins 1 événement
Floorball	Unihockey	NWG Chur 2028 et Participation à au moins 3 événements
Snowboard	Snowboard	NWG Chur 2028 et Participation à au moins 1 événement
Snowshoeing	Raquettes à neige	NWG Chur 2028 et Participation à au moins 1 événement
Short Track	Patinage de vitesse	Participation à au moins 1 événement*

⁶ Les coaches empêché-es de participer à un événement pour cause de maladie ou de blessure peuvent fournir un certificat médical qui pourra être pris en compte pour la sélection.



Dance Sport	Danse	NWG Chur 2028**
Climbing	Escalade	NWG Chur 2028**

* Le short track n'est pas représenté aux National Games en raison du faible nombre de participant et de la grande organisation que ce sport demande.

** Le sport reste provisoire, si le sport n'est pas proposé lors des NWG, aucune condition n'est obligatoire pour ce sport.

4.5 Critères supplémentaires

En cas de nombre élevée de candidature, les critères suivants seront utilisés pour déterminer les athlètes sélectionnés ou équipes sélectionnées :

- Nombre de participation(s) à des événements reconnus de Special Olympics Switzerland, puis nombre de participation à des offres sportives de Special Olympics Switzerland (Discovery Days).
- Configuration géographique de la délégation.
- Répartition homme-femme.

5. Premières informations sur les WWG Switzerland 2029

La première version du dossier d'information pour la participation aux WWG Switzerland 2029 est publiée sur la page web de SOSWI au début de la phase de préinscription pour les National Winter Games Coire 2028. Au même moment, l'ensemble des coaches qui encadrent les sports concernés seront informé-es par e-mail.

À ce stade, les quotas ne sont pas encore connus.

L'information doit être transmise par les coaches aux athlètes et aux Unified Partners.

Ittigen, JGr, Août 2026